

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Linda Losier	Numéro de permis 2019657	Date d'inspection Le 30 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Rose des vents		Numéro de téléphone (506) 395-1514	
Adresse 1745 355 Route Sainte-Rose NB E1X 2W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- La programmation est panifiée et documentée.
- Une longue discussion a eu lieu avec l'exploitante afin de voir si l'observation et la planification des activités sont pratiquées quotidiennement.

L'exploitante à plusieurs outils pour soutenir ses observations.

- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

Pendant ma surveillance, les enfants dormaient, c'était la sieste. Au réveil, les enfants étaient en jeu libre et séance de salle de bain pour certains.

Les enfants sont calmes et l'exploitante est calme et à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 juin 2022

Date

original signé par
Linda Losier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juin 2022

Date